



Que dois je faire maintenant

Par **suiteaide**, le **27/05/2016** à **19:34**

Bonjour

Pouvez vous m'aider et je vous remercie

Je suis travailleur Cotorep, j'ai travaillé en CDD dans une entreprise dans la région parisienne.

Un jeune stagiaire de l'entreprise a porté plainte contre le patron au commissariat.

J'ai été convoqué au commissariat en tant que témoin.

Lors de ses premières convocations, le stagiaire a dit la vérité ce qui correspondait à ma déposition

J'ai appris lors de ma convocation en tant que témoin que le stagiaire avait changé de version et m'a accusé de l'avoir aidé pour l'élaboration de sa plainte.

A la fin de cette audience l'OPJ m'a remis une convocation pour confrontation. A l'issue de cette confrontation, chacun étant resté sur sa version la confrontation s'est terminée et le stagiaire a retiré sa plainte contre le patron. Que s'est-il passé ?

L'OPJ m'a appelé pour passer au commissariat pour réceptionner une convocation devant le délégué du procureur mais là je devenais auteur de dénonciation calomnieuse et de dénonciation de délit imaginaire. J'avoue que je n'ai rien compris car en ce moment je suis très fatigué et je dois aider ma sœur qui est seule face à un cancer très grave à l'hôpital saint louis

Le délégué du procureur m'a reçu et s'est peu expliqué sur mon dossier. Je n'ai pas eu accès au dossier contrairement à l'avocat du stagiaire

Le délégué du procureur a refusé de prendre mes pièces qui relataient les faits.

Il m'a proposé un rappel à la loi ce que j'ai refusé car je n'étais ni auteur ni co-auteur de cette plainte.

Le délégué du procureur a mentionné sur le document « refus du rappel à la loi » et j'ai ajouté « car contestation des faits »

Ce matin j'ai envoyé le dossier en recommandé au procureur de la République.

Que dois je faire maintenant

Merci mille fois